PRÉFET
DU VAR
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer du Var**

**ANNEXE n°4**

**PÉRIODE VERTE du 01/01 au 31/01 - du 01/04 au 31/05 – du 01/10 au 31/12**

**PERIODE ORANGE du 01/02 au 31/03**

## DÉCLARATION D'INCINÉRATION EN FORÊT OU À MOINS DE 200 MÈTRES

(il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné(e) ……

demeurant à ……

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

| | |
|---|---|
| ☐ Brûler des rémanents<br>☐ Brûler des végétaux sur pied<br>☐ Brûler des végétaux infestés par des organismes nuisibles | Date (30 jours maximum) :<br>Commune :<br>Adresse du site de brûlage ou coordonnées GPS : |

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases)

| | INCINÉRATION DE RÉMANENTS | | INCINÉRATION DE VÉGÉTAUX SUR PIEDS |
|---|---|---|---|
| ☐ | ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air (**en période orange**) | ☐ | ne procéder à l'incinération que de jour, en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air (**en période orange**) |
| ☐ | ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, par vent inférieur à 40km/h et d'épisode de pollution de l'air (**en période verte**) | ☐ | ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, par vent inférieur à 40km/h et d'épisode de pollution de l'air (**en période verte**) |
| ☐ | ne pas faire de tas sous l'aplomb des arbres | ☐ | ne pas incinérer plus de 2000 mètres carrés d'un seul tenant |
| ☐ | constituer des tas qui ne dépassent pas 2 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur | ☐ | procéder par bandes successives |
| ☐ | ceinturer les tas par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum | ☐ | ceinturer le périmètre de l'opération par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum |
| ☐ | surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) :<br>……<br>…… | ☐ | surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) :<br>……<br>…… |
| ☐ | après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion | ☐ | après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion |
| ☐ | m'assurer de l'extinction complète des foyers | ☐ | m'assurer de l'extinction complète des foyers |
| ☐ | présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération | ☐ | présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération |

**Les agents assermentés de la force publique peuvent faire cesser à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.**

Fait à …… , le ……/……/…….

Signature

**VISA DU MAIRE DE** : ……

Fait à …… , le ……/……/…….

Signature

**Imprimé à remplir en 2 exemplaires par le demandeur et à déposer à la mairie du lieu de l'opération AU PLUS TARD le jour de l'opération**

Destinataires :– Intéressé
– Mairie